

Réf: Dossier N° : 48063

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ENTREPRISE DAMMA »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE, CITE ABRI 2000

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21 Fév 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ENTREPRISE DAMMA » .

Objet: La construction et les travaux BTP ; La gestion immobilière ; L'import-export de matériaux de construction; La vente de matériaux de construction ; L'import-export et la vente de produits halieutiques et divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE, CITE ABRI 2000

GERANT: Madame BAKAYOKO EPSE DJOMANDE AMINATA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09243 du 06/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8636 du 06/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

